PRIX FRANÇOIS DELOR

2012 - 2013

Prix attribué à un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions et les cultures LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans et intersexué-e-s).
Travail défendu en 2013 dans toute discipline des sciences humaines et sociales.

Prix de 1000 euros

Dépôt des travaux avant le 1er octobre 2013

Règlement disponible sur
www.arcenciel-wallonie.be et www.rainbowhouse.be

Coordination Holebi Bruxelles
Rue du Marché au Charbon, 42
1000 Bruxelles
Tél : 02/ 503 59 90
info@rainbowhouse.be
www.rainbowhouse.be

Arc-en-ciel Wallonie
Rue Hors-Château, 7
4000 Liège
Tél : 04/ 222 17 33
courrier@arcenciel-wallonie.be
www.arcenciel-wallonie.be

Avec le soutien financier du Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre de l'Enseignement supérieur et la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'égalité des chances de la Région wallonne.

PRIX FRANÇOIS DELOR

François Delor est né le 15 mai 1959 à Jemappes. Sociologue chercheur au Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis et psychanalyste, il est décédé à Bruxelles (Etterbeek) le 3 septembre 2002. Après un rapide parcours professionnel assez éclectique (séminariste, clerc de notaire, assistant social,...), il est devenu très actif dans le champ de la prévention du sida dès 1990. En 1994, il fonde l'association Ex æquo, qui met en oeuvre des actions de prévention du VIH/Sida à l'intention des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes. En 2001, il créé l'Observatoire du Sida et des sexualités aux Facultés universitaires Saint-Louis. Ses recherches ont notamment porté sur les vulnérabilités face au risque VIH, sur les trajectoires des personnes séropositives (il est, entre autres, l'auteur de l'ouvrage « Séropositifs. Trajectoires identitaires et ren¬contres du risque » paru aux éditions L'Harmattan en 1997), sur les discriminations à l'égard des gays et des lesbiennes ainsi que sur la reconnaissance et l'injure. Mais laissons place aux paroles de François Delor, qui se raconte: «En 1991, l'épidémie du sida est incontournable. Engagé comme permanent dans la prévention et l'aide aux malades, l'occasion m'est ainsi donnée d'une rencontre avec le sérieux et le pire. Occasion aussi d'une rencontre avec le politique et début d'un énervement qui ira croissant face à des «discours» et des pratiques qui blessent les personnes les plus vulnérables. (...) C'est ainsi que peu à peu, le traitement social des personnes atteintes, sans aucun doute, mais aussi, et plus progressivement, le discours au sujet des sexualités minoritaires ou stigmatisées se sont inscrits en moi comme véritable souci politique. (...) A partir de ces interrogations au sujet du risque du sida, (...) il était important à mes yeux de resituer ces questions dans le contexte d'aujourd'hui et de développer davantage les liens entre le contexte contemporain et le maintien, voire l'émergence, de fragi¬lités identitaires, de blessures personnelles et de dominations.»

Règlement

1. Objet

Le prix « François Delor » vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions et les cultures LGBTI (lesbiennes, gayes, bi, trans et intersexué-e-s).

2. Montant

Le prix – d'un montant de 1000 € - est attribué sur une base annuelle.
Il s'agit d'un prix unique récompensant indistinctement les travaux de fin d'études des étudiants des universités et des Hautes Ecoles en Communauté française de Belgique.
Le prix n'est pas obligatoirement attribué.

3. Disciplines

Les travaux de fin d'études visés doivent avoir été défendus dans toute discipline des sciences humaines et sociales ou dans le domaine des arts, de la communication et de la pédagogie (histoire, lettres, sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie, droit, sciences politiques, sciences de l'éducation, criminologie, sciences de la communication, sciences économiques, géographie humaine, histoire de l'art, arts plastiques, arts du spectacle, journalisme, pédagogie,…).

4. Critères d'éligibilité

Le travail doit avoir été soutenu à l'issue de l'année académique précédant celle de la remise du prix.
Le travail doit consister en un mémoire ou un travail de fin d'études de niveau master ou baccalauréat, sanctionné par une institution d'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire belge francophone.
Le travail doit avoir obtenu au minimum le grade de « distinction » (14/20).

5. Candidature

Les candidat(e)s doivent transmettre un dossier de candidature pour le 1er octobre suivant immédiatement l'obtention du diplôme. Ce dossier comporte un curriculum vitae, un résumé d'une page du mémoire, un bulletin de participation complété disponible en ligne sur www.arcenciel-wallonie.be, l'attestation de réussite des études mentionnant le grade obtenu pour le travail de fin d'études, 2 exemplaires imprimés du mémoire et une version pdf à l'adresse d'AECW. La reproduction du travail sera strictement limitée aux nécessités du jury.

6. Processus de sélection

La sélection s'effectue en deux temps :

- Une présélection réalisée par un comité de lecture désigné par les conseils d'administration d'Arc-en-Ciel Wallonie et de la Coordination Holebi Bruxelles.

- Un jury, composé d'académiques de diverses disciplines et d'intervenants de terrain, attribue le prix au meilleur travail. Le cas échéant, le jury peut décider de recourir à l'examen supplémentaire d'un spécialiste dans la discipline du travail.

La cérémonie d'attribution du prix sera organisée chaque année au cours du premier trimestre de l'année suivante, en alternance à Bruxelles et en Wallonie.

7. Publication

Les mémoires primés seront conservés pour consultation dans les bibliothèques d'Arc-en-ciel Wallonie et de la Coordination Holebi Bruxelles.

Par ailleurs, leurs auteurs donnent un droit automatique à Arc-en-ciel Wallonie et la Coordination Holebi Bruxelles pour la publication dans tous les médias jugés pertinents. De leur côté, Arc-en-ciel Wallonie et la Coordination Holebi Bruxelles s'engagent à ne pas en modifier le contenu et à citer leur source, en cas d'utilisation partielle du document.

8. Publicité

L'appel à candidature est largement diffusé au sein des différents établissements universitaires et d'enseignement supérieur de la Communauté française, ainsi qu'au sein du réseau LGBTI via les associations membres de la Fédération et sur les sites d'Arc-en-Ciel Wallonie et de la Maison Arc-en-Ciel de Bruxelles.

9. Application du règlement

Les conseils d'administration d'AECW et de CHB sont souverains quant à l'interprétation et à l'application du présent règlement.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions.

Coordination Holebi Bruxelles
Rue du Marché au Charbon, 42
1000 Bruxelles
Tél : 02/ 503 59 90
info@rainbowhouse.be
www.rainbowhouse.be

Arc-en-ciel Wallonie
Rue Hors-Château, 7
4000 Liège
Tél : 04/ 222 17 33
courrier@arcenciel-wallonie.be
www.arcenciel-wallonie.be

Avec le soutien financier du Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre de l'Enseignement supérieur et la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'égalité des chances de la Région wallonne.